

OBSERVATOIRE des MÉTIERS
de l'alimentation en détail

Tableau de bord 2025

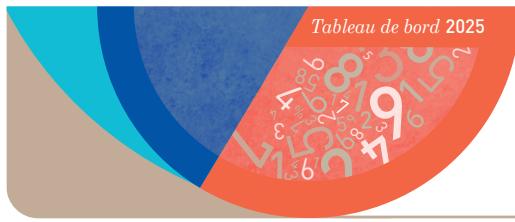


Charcuterie

Avec le soutien financier de



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation



PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de charcuterie

Les entreprises exerçant une activité de charcuterie sont immatriculées dans trois codes d'activité principaux : charcuterie (1013B), commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé (4722Z) et services des traiteurs (5621Z). Le poids économique de l'activité est donc complexe à évaluer. Sont indiqués dans cette première partie les chiffres de l'activité 1013B (dont toutes les entreprises sont réputées préparer des produits de charcuterie et en assurer la commercialisation). Les chiffres des entreprises exerçant sous les codes 4722Z et 5621Z sont également généralement cités, même s'il est impossible de dénombrer, au sein de ces activités, celles assurant effectivement la fabrication de produits de charcuterie.

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La convention collective de la charcuterie de détail (IDCC 0953) a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche. L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises de charcuterie forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et développer les entreprises. Les données de l'INSEE/Base Tous Salariés, du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la charcuterie et de mesurer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE



Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de charcuterie ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale ;
- les données DARES (d'après INSEE BTS) pour les emplois salariés de la branche (IDCC 0953) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.



Ce tableau de bord a été réalisé avec le soutien financier de l'OPCO des entreprises de proximité.

SOMMAIRE

La charcuterie de détail et son évolution	5
1 Démographie d'entreprise	6
2 Localisation territoriale	8
3 Activité économique : un chiffre d'affaires en hausse	11
4 Portrait des travailleurs non salariés	12
5 Emplois salariés	14
Les salariés et les entreprises de la branche charcuterie de détail (IDCC 0953)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés de la branche	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la charcuterie de détail	25
11 La formation initiale	26
12 L'apprentissage dans les entreprises de charcuterie de détail	27
13 Les diplômes préparés en apprentissage	28
14 Apprentis et apprenties de la charcuterie de détail	29
15 Parcours d'entrée des apprentis de la branche	30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis	31



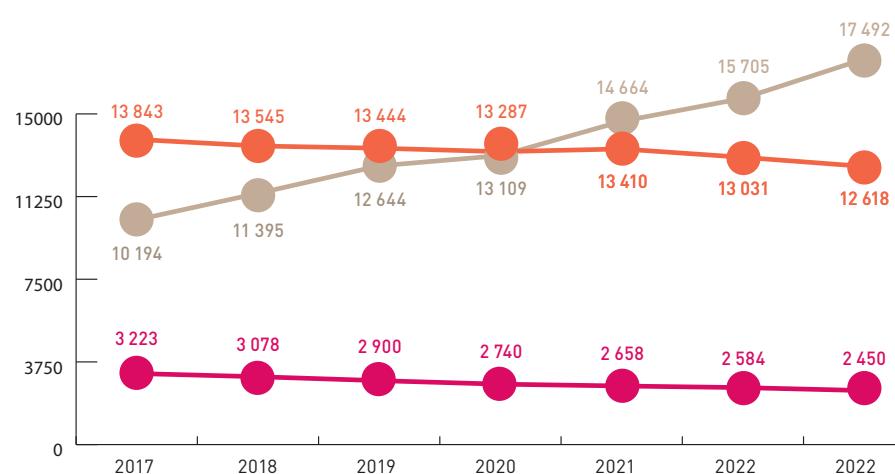
LA CHARCUTERIE DE DÉTAIL et son évolution

Démographie d'entreprise

Une activité éclatée sur plusieurs codes

L'activité de la charcuterie artisanale dépend en principe du code NAF 1013B mais est répartie en pratique sur plusieurs codes NAF (4722Z commerce de viandes), 5621Z (services des traiteurs), de sorte qu'il est difficile de définir précisément le nombre global des entreprises de charcuterie artisanale en l'état actuel de la nomenclature. Sur le code NAF 1013B, le nombre d'entreprises recensé est de 2 450 en 2023. Le nombre d'entreprises de charcuterie immatriculées sous les codes NAF 4722Z et 5621Z ne peut en revanche être déterminé.

Évolution du nombre d'entreprises



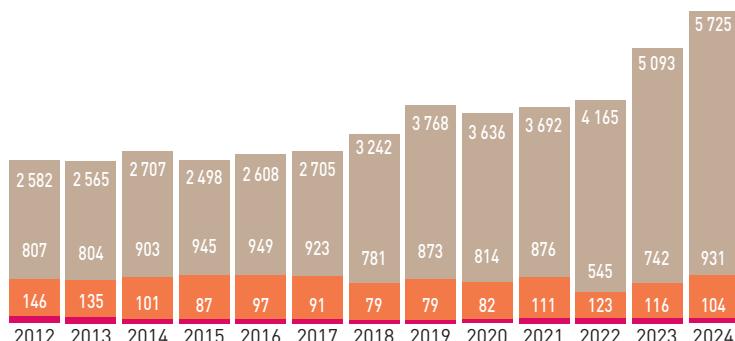
Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.
 * Dans les activités de boucherie-charcuterie (4722Z) et de services de traiteurs (5621Z), il n'est pas possible de dénombrer les entreprises fabriquant des produits de charcuterie.

Immatriculations

Les immatriculations d'entreprises de charcuterie (1013B) baissent légèrement en 2024, avec 104 créations ou reprises. Dans les services de traiteurs (5621Z), les créations continuent d'augmenter en 2024 avec 5 725 créations, soit un taux de renouvellement ** de 36,5 %. D'autre part, dans le commerce de viandes (4722Z) les créations sont de nouveau à la hausse en 2024, avec un taux de renouvellement de 7,1 %.

■ 1013B ■ 4722Z ■ 5621Z

Évolution des immatriculations



Source : INSEE, Démographie des entreprises (ces chiffres comprennent les créations ex nihilo et les reprises, hors reprises par rachat de parts sociales).

* Dans les activités de boucherie-charcuterie (4722Z) et de services de traiteurs (5621Z), il n'est pas possible de dénombrer les entreprises fabriquant des produits de charcuterie.

** Le taux de renouvellement (ou taux de création) est le ratio entre le nombre de créations/reprises immatriculées au cours d'une année et le stock d'entreprises dans la même activité.

Cessations d'entreprises

Évolution des fermetures d'entreprises

Source: INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/10/2025.
* données provisoires

Les cessations d'activité sont relativement stables dans l'activité de charcuterie (1013B). Le nombre de fermetures d'entreprises de commerce de viandes connaît une hausse (+3% en 2024), tandis que la tendance était stable ces dernières années. Du côté des entreprises des services des traiteurs, le nombre de fermeture est en baisse (-23%), après un pic enregistré en 2023.

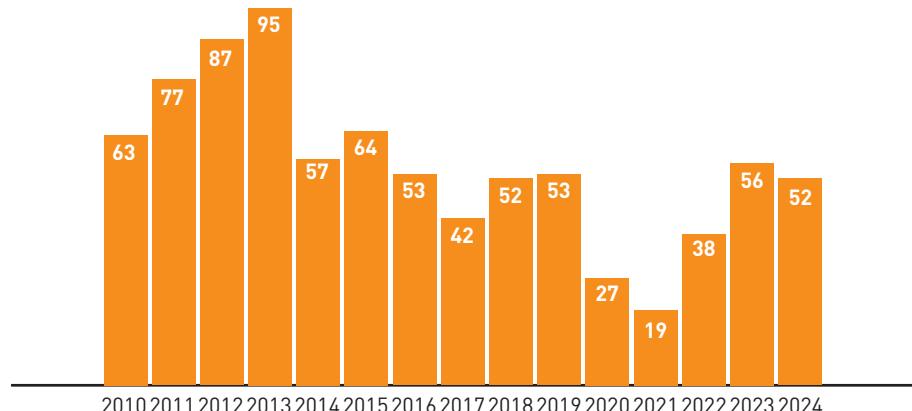


Défaillances

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de charcuterie (1013B)

Source: Banque de France

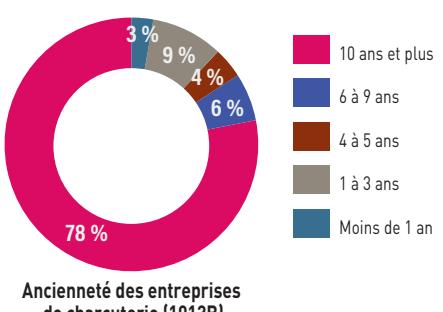
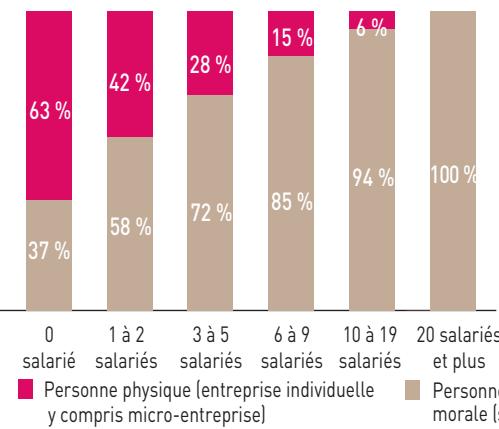
En 2024, dans l'activité 1013B, 52 défaillances de charcuteries ont été enregistrées (soit un taux de défaillances de 1%). Après un recul dû à la crise sanitaire en 2020 et 2021, le nombre de défaillances a connu une hausse en 2023 et se stabilise en 2024.



Statut juridique

Statut juridique des charcuteries (1013B) en 2022

Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.



Source: INSEE/Sirene, fichier stock des entreprises au 01/10/2025. Inclut les entreprises économiquement inactives.

Localisation territoriale

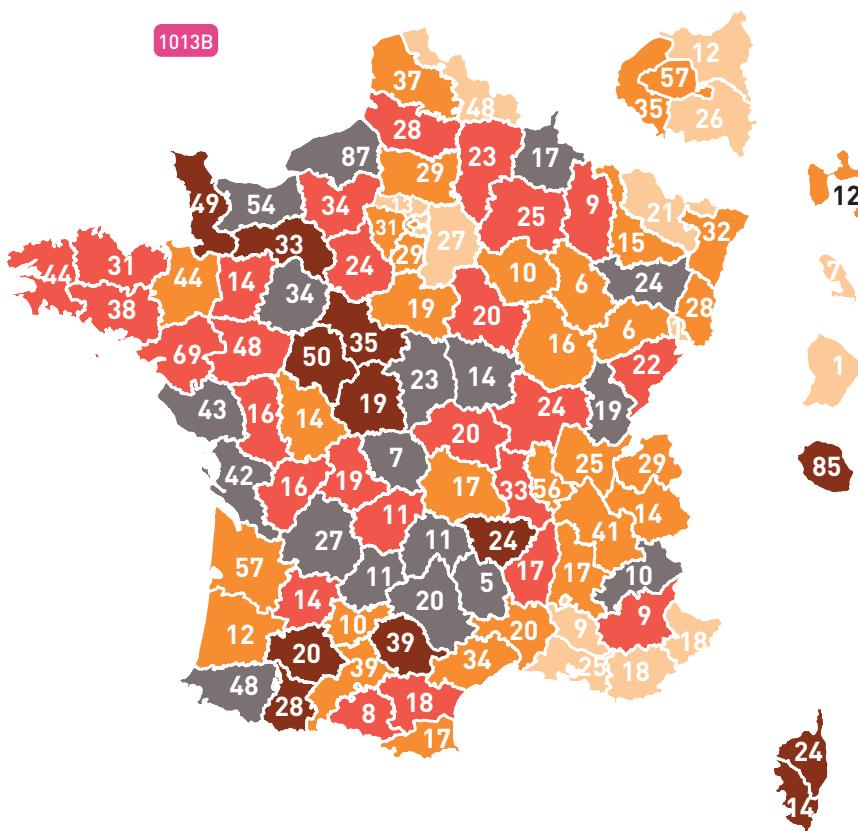
Densité moyenne

On compte en moyenne 3,8 charcuteries (entreprises immatriculées sous le code 1013B) pour 100 000 habitants. La densité est plus forte dans la moitié occidentale du territoire, notamment dans les départements ruraux (le taux est souvent supérieur à 7) et moindre dans les territoires de métropoles (Nord, Drôme, Vaucluse, Île-de-France). Les services des traiteurs (5621Z) sont plus représentés dans les territoires situés au Sud et à l'Est de la France. L'activité de commerce de viandes (4722Z) présente la plus forte densité (19,2 entreprises pour 100 000 habitants), notamment dans le Sud de la France, en Occitanie et en Normandie.

Nombre d'entreprises de fabrication de charcuterie (1013B) en 2022 et densité pour 100 000 habitants

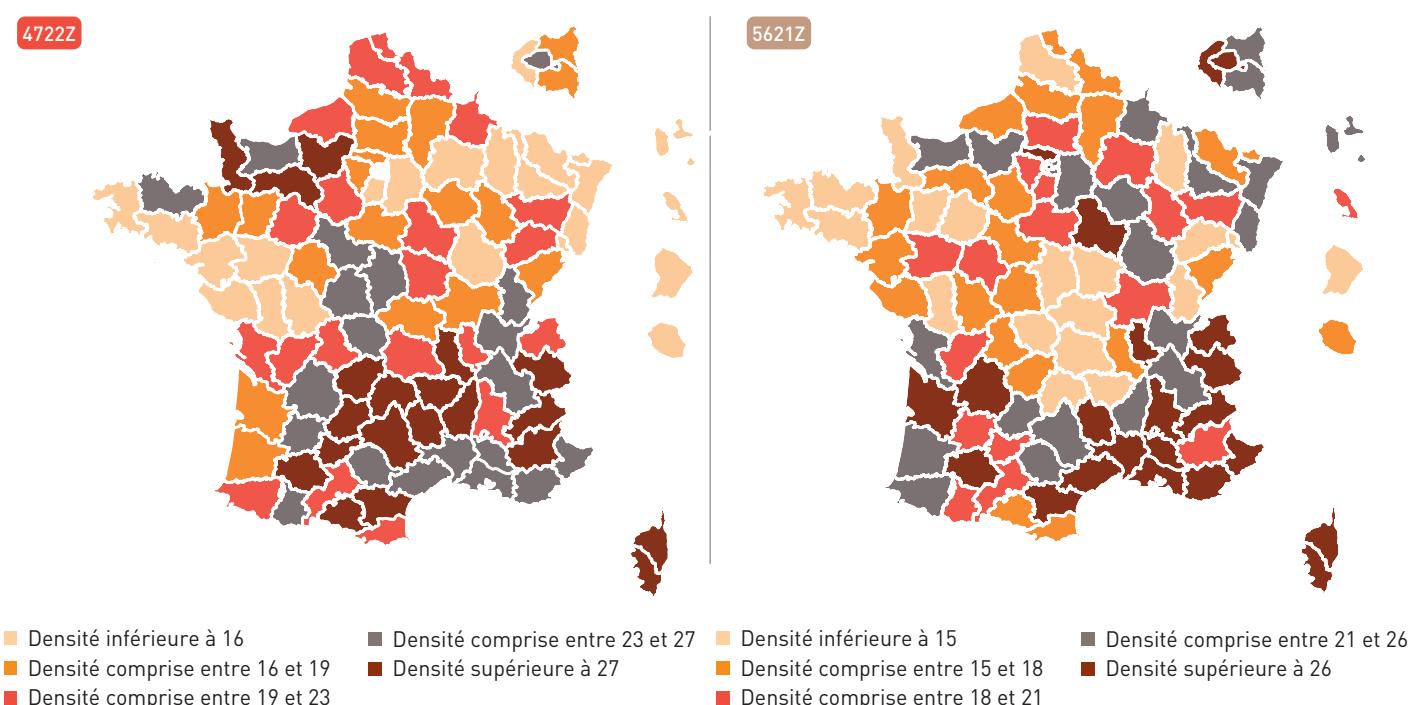
85 Nombre de charcuteries (1013B)

- Densité inférieure à 2
- Densité comprise entre 2 et 4
- Densité comprise entre 4 et 6
- Densité comprise entre 6 et 8
- Densité supérieure à 8



Source: INSEE, Dénombrement des entreprises 2022 et Recensement de la population - Traitement ISM.

Densité pour 100 000 habitants des entreprises de commerce de viandes (4722Z*) et de services des traiteurs (5621Z*) en 2021



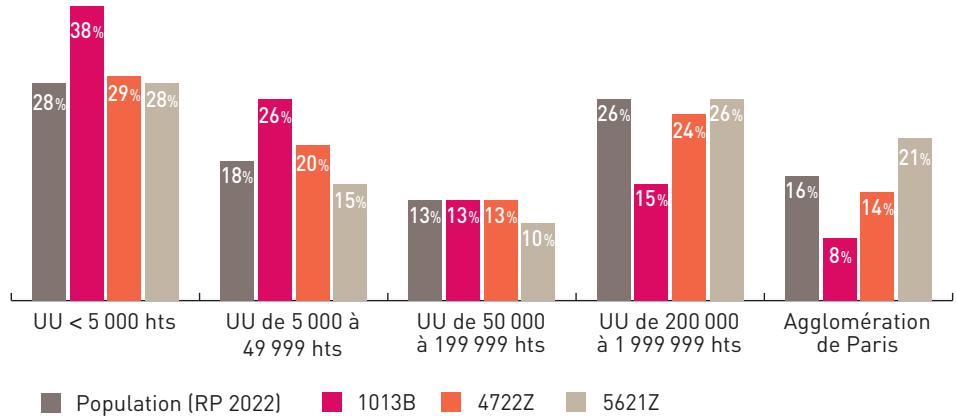
Source : INSEE, Dénombrement des entreprises 2022 et Recensement de la population - Traitement ISM. * Dans les activités de boucherie-charcuterie (4722Z) et de services de traiteurs (5621Z), il n'est pas possible de dénombrer les entreprises fabriquant des produits de charcuterie.

Un tissu plus dense dans les petites unités urbaines

- La répartition des entreprises par taille d'unité urbaine confirme cette analyse : les entreprises 1013B sont surreprésentées dans les unités urbaines de moins de 50 000 habitants (64 % des entreprises sont localisées dans ces territoires alors que 46 % de la population y réside); en revanche, le tissu est nettement moins dense dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants et dans l'agglomération parisienne (23 % des entreprises pour 42 % de la population).
- Le tissu des traiteurs est particulièrement dense dans l'agglomération parisienne. Celui des boucheries est le mieux réparti au regard de la population.

*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Répartition des entreprises de charcuteries par taille d'unité urbaine (UU)



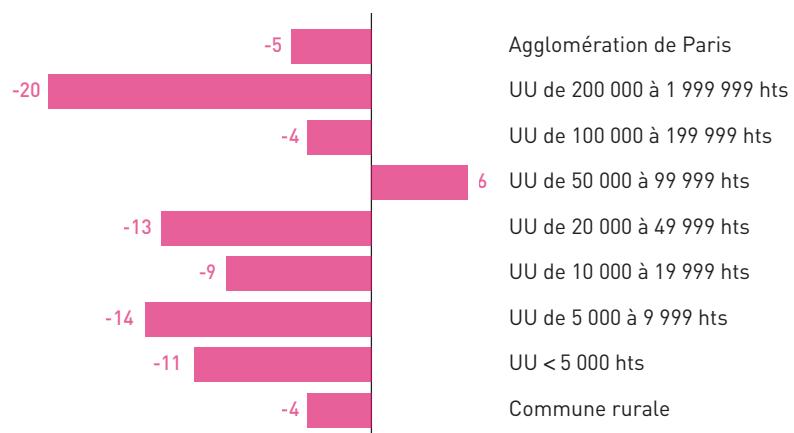
Source : INSEE, traitement ISM.

Des fermetures dans toutes les tailles d'unité urbaine

- L'évolution du nombre d'entreprises de charcuterie (1013B) s'effrite dans tous les types de territoires.
- A l'exception des communes de 50.000 à 99.999 habitants, le nombre d'entreprises recule dans toutes les unités urbaines.
- Les communes des unités urbaines de 5.000 à 9.999 habitants et de 200.000 à 1.999.999 habitants sont les plus touchées, (respectivement -14 et -20 entreprises).

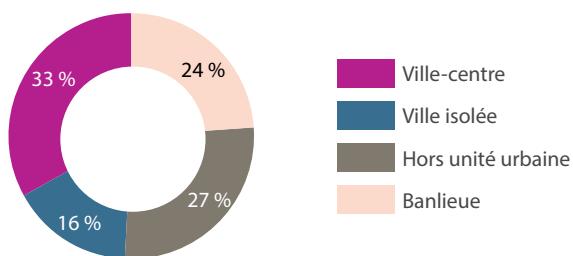
Évolution du nombre de charcuteries par taille d'unité urbaine entre 2021 et 2022

Source : INSEE, traitement ISM.



Répartition des entreprises de charcuterie (1013B) par type de commune

Source : INSEE, traitement ISM.



Activité économique

Chiffre d'affaires

En 2023, pour les entreprises du secteur de la charcuterie (1013B), le chiffre d'affaires total réalisé a été de 1,51 milliard d'euros HT.

Le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à 2022 (+2 %). Le taux de valeur ajoutée diminue (36 % en 2021 et 33 % en 2023).

Le chiffre d'affaires des entreprises de charcuterie immatriculées sous les codes 4722Z ou 5621Z ne peut être en revanche déterminé.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 1013B
(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 1013B (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
	1425	1475	1507	510	510	505	36 %	35 %	33 %

Source: INSEE, ESANE.

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de charcuterie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

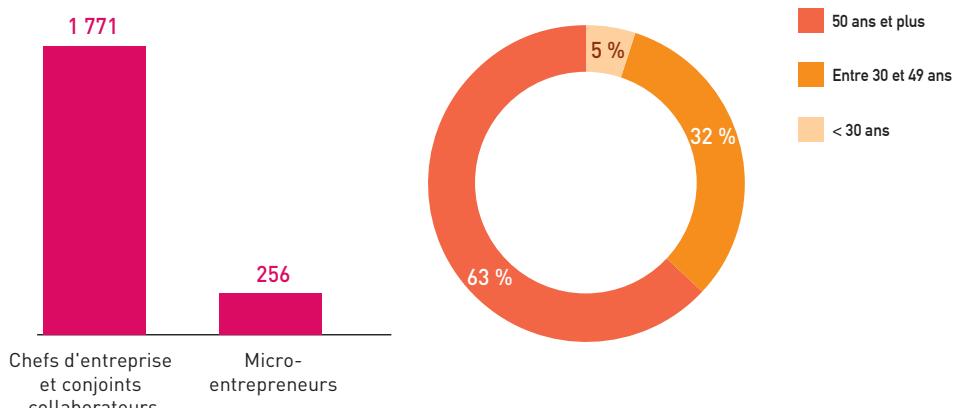
Portrait des travailleurs non salariés

Les travailleurs non salariés

Dans l'activité 1013B, 2 027 travailleurs indépendants sont cotisants dans l'activité de charcuterie, dont 13 % de micro-entrepreneurs.

63 % des travailleurs non salariés ont 50 ans et plus. La profession se caractérise donc par un vieillissement de ses dirigeants.

Travailleurs non salariés et âge des travailleurs non salariés de la charcuterie (1013B) en 2023

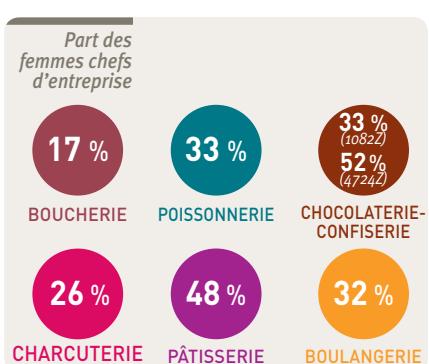


Sources: Urssaf, base des travailleurs indépendants en 2023

Part des femmes

Dans l'activité de charcuterie (1013B), les chefs d'entreprise sont majoritairement des hommes (26 % de femmes selon le recensement de la population).

Sexe des dirigeants d'entreprise (1013B) en 2022

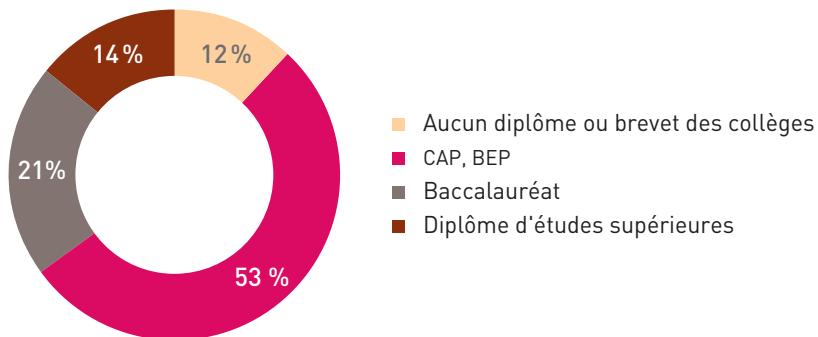


Source: Recensement de la population 2022.

Niveau de formation des dirigeants

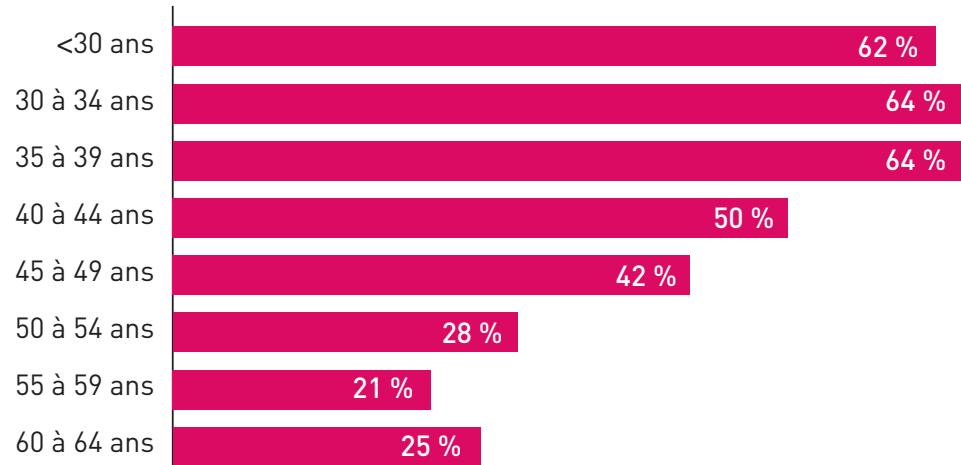
Dans l'activité de charcuterie (1013B), une majorité de chefs d'entreprise (53 %) détiennent un diplôme de CAP-BEP. 35 % des dirigeants sont au moins diplômés du Bac (ou équivalent), 12 % se sont formés par l'expérience. Comme dans les autres professions artisanales, le niveau de formation tend à s'élever (57 % des chefs d'entreprise âgés de 35 à 39 ans ont au moins un diplôme de niveau 4, contre 42 % des 45-49 ans et 21 % des 55-59 ans).

Niveau de formation des chefs
d'entreprise de charcuterie



Source : Recensement
de la Population 2022.

Part des chefs d'entreprise
détenant au moins un diplôme
de niveau Bac (dont BP)
par tranche d'âge



Source : Recensement
de la Population 2022.

Emplois salariés

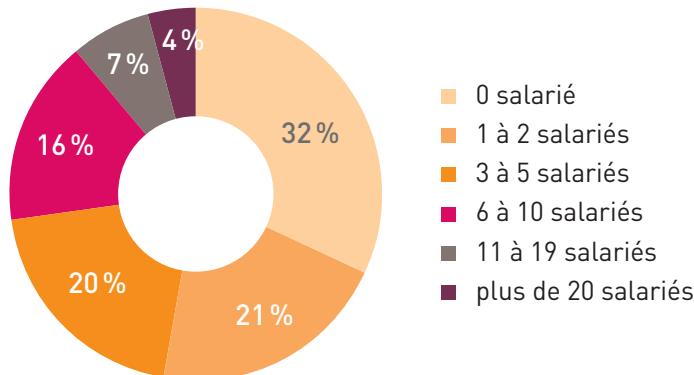
Une majorité d'entreprises employeuses

68 % des entreprises de charcuterie (1013B) emploient des salariés : 41 % ont entre 1 et 5 salariés, une sur quatre compte six salariés et plus.

La quasi-totalité (96 %) sont des TPE de moins de 20 salariés.

Répartition des entreprises par taille d'effectif en 2022

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

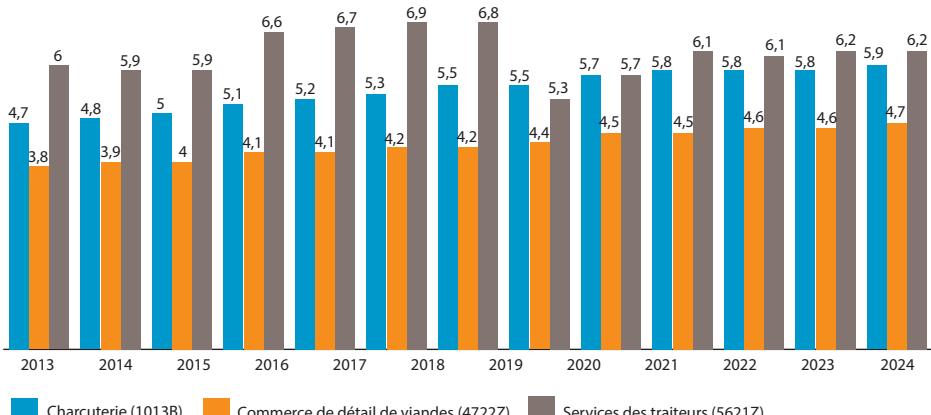


Taille moyenne : 5,9 salariés

La taille moyenne des entreprises employeuses de charcuterie (1013B) et de commerce de détail de viandes progresse depuis 2011. À l'inverse, l'évolution de la structure des entreprises de services de traiteurs se traduit par une stabilité de la taille moyenne des entreprises employeuses du secteur, avec 6,2 salariés en moyenne en 2024.

Évolution des emplois salariés dans la charcuterie

Taille moyenne des entreprises employeuses



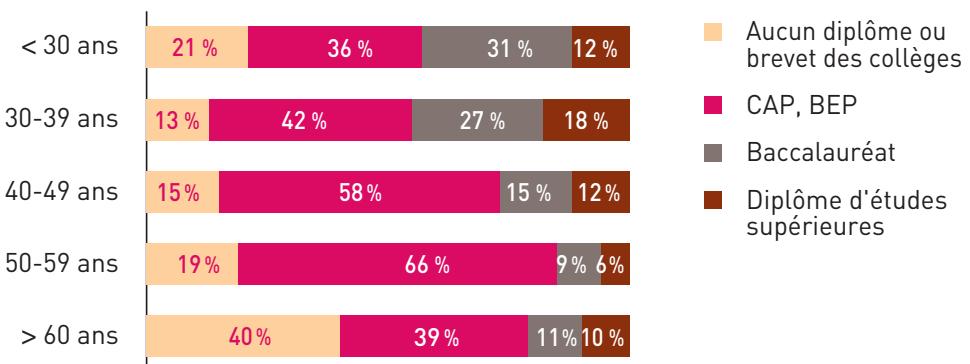
Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 dont apprentis et stagiaires.

Niveau de diplôme des salariés

Répartition des salariés de charcuterie (1013B) par niveau de diplôme et par âge

Source : Recensement
de la population 2022.

Le niveau de diplôme des salariés de la charcuterie tend à augmenter : 45 % des 30-39 ans ont un diplôme de niveau 4 et supérieur contre 15 % des 50-59 ans.





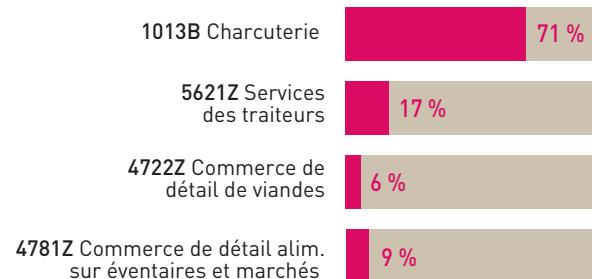
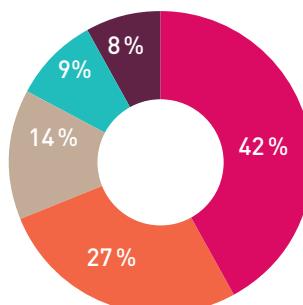
Les salariés
et les entreprises
de la branche
CHARCUTERIE
DE DÉTAIL
(IDCC 0953)

Les entreprises et emplois de la branche

2 840 entreprises rattachées

En 2023, 2 840 entreprises ont comme convention collective principale celle de la charcuterie de détail (IDCC 0953), contre 2 950 en 2022. Les salariés rattachés à cette convention collective sont majoritairement employés dans des entreprises de la charcuterie (1013B : 42 %). D'autres sont salariés des services des traiteurs (5621Z : 27 %, en hausse), du commerce de détail de viandes (4722Z : 14 %) et du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (4781Z : 9 %). La convention collective 0953 n'est majoritaire que dans la charcuterie (1013B) dont elle couvre 71 % des salariés.

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 0953 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



Source: DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

18 700 emplois salariés

Évolution des entreprises et salariés rattachés à la convention collective

Source: DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Au total, 18 700 salariés sont rattachés à la convention collective 0953 en 2023. Ces effectifs retrouvent le niveau atteint en 2019. En revanche, le nombre d'entreprises affiliées est en baisse depuis 2021.

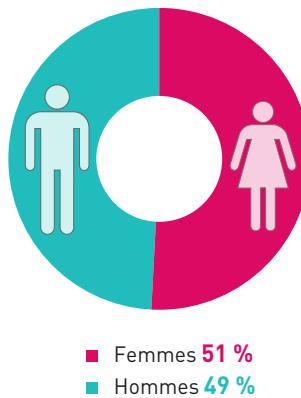
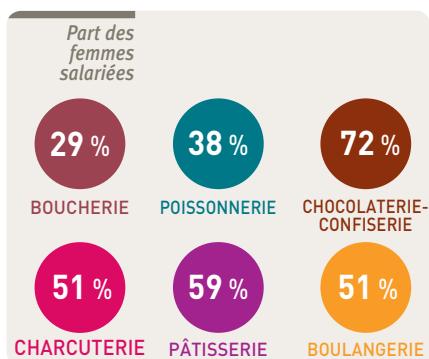
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'entreprises (IDCC principal)	3 230	3 150	3 250	3 310	3 260	3 240	3 070	2 950	2 840
Nombre de salariés	16 200	15 600	16 200	18 500	18 700	17 700	18 900	18 800	18 700

Caractéristiques des salariés

Des effectifs salariés relativement mixtes

Les effectifs salariés sont mixtes, avec 49 % d'hommes et 51 % de femmes. Toutefois, les métiers exercés par les femmes dans l'entreprise ne sont pas les mêmes : ces dernières occupent principalement des postes de vente (voir p. 20).

Répartition des salariés par sexe

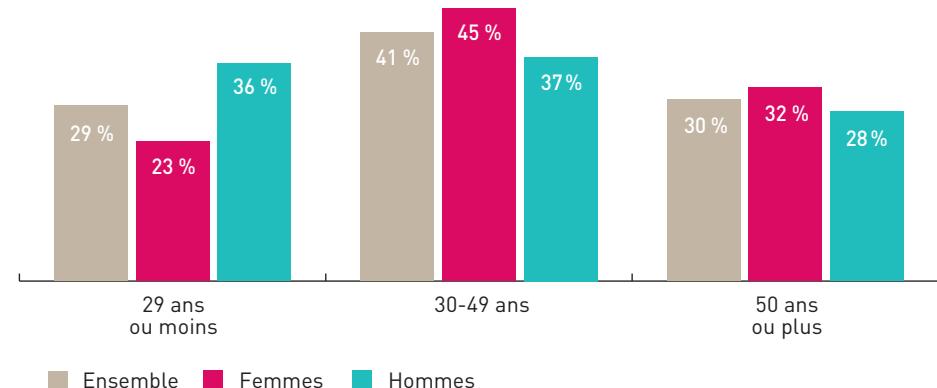


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Des salariés jeunes : un tiers a moins de 30 ans

29 % des salariés de la branche ont moins de 30 ans, une jeunesse qu'explique l'importance de l'apprentissage dans le métier. La part des salariés de plus de 50 ans est pourtant l'une des plus élevées des métiers de bouche : 30 %. En 2011, cette part était de 23 %.

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranche d'âge



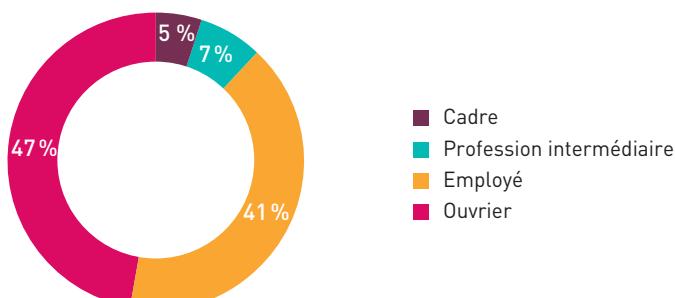
Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Les métiers exercés

Une majorité d'employés et d'ouvriers

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle

Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).



Métiers d'homme, métiers de femme

Répartition des postes salariés par profession et par sexe

Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Les deux principaux métiers de la charcuterie ont un recrutement qui demeure très sexué :

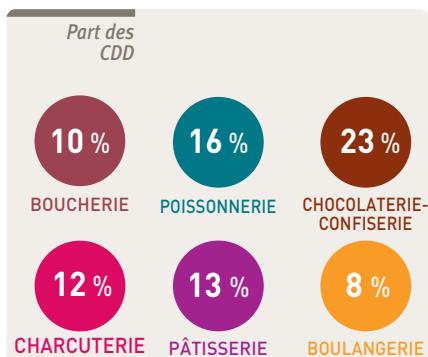
- 56 % des salariées occupent un poste d'employé de vente ;
- 63 % des salariés (hommes) sont ouvriers-charcutiers.



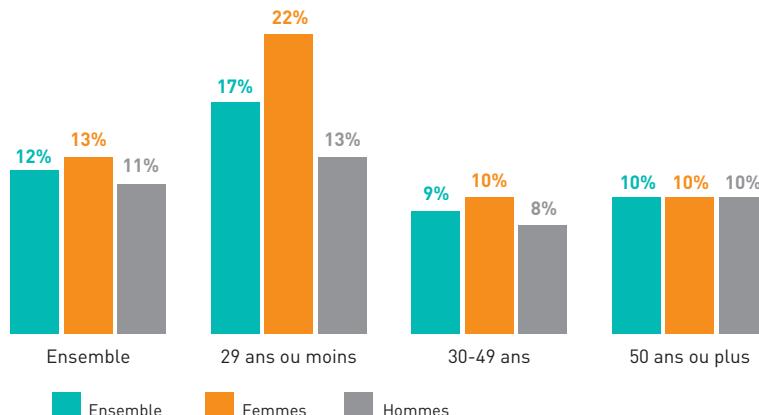
Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 12 % de salariés en CDD

Part de salariés en CDD selon l'âge et le sexe



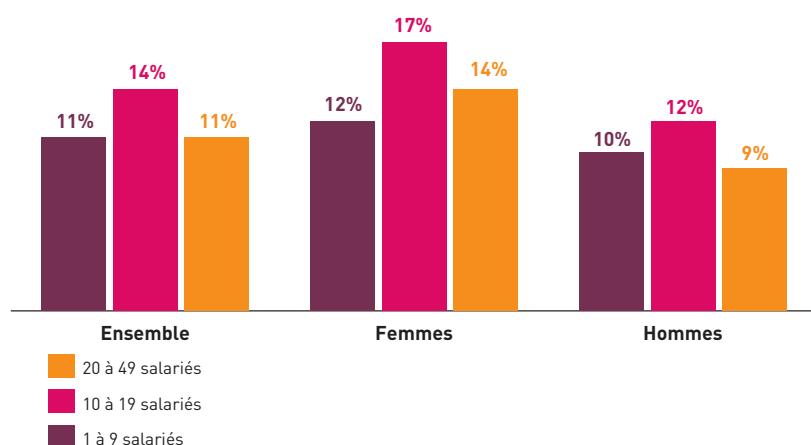
La part de salariés en contrat à durée déterminée (hors contrats d'apprentissage) est de 12 % (la même part qu'en 2011). La part des salariés en CDD est plus élevée (17 %) parmi les salariés de 29 ans ou moins.



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

La part de CDD varie avec la taille des entreprises

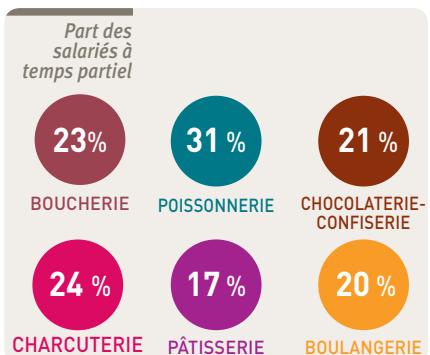
Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise



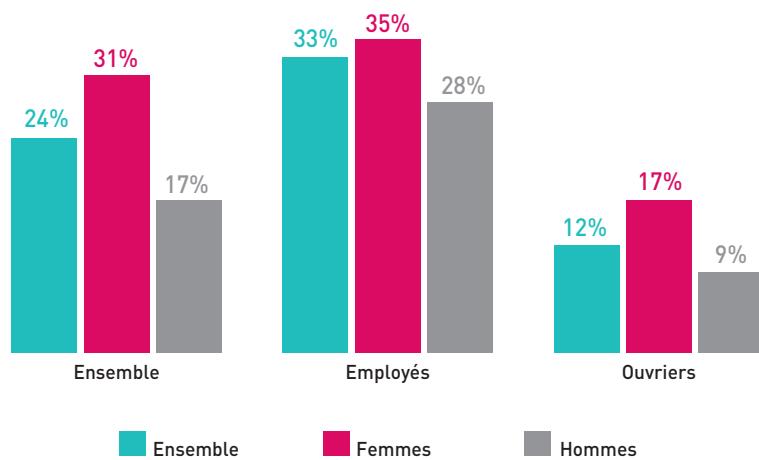
Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Temps de travail : 24 % des salariés à temps partiel

Part des salariés à temps partiel par sexe et profession



Concernant le temps de travail, 24 % des salariés dans la branche travaillent à temps partiel (la part était de 24 % en 2011). Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (17 % à temps partiel) et les femmes (31 %).

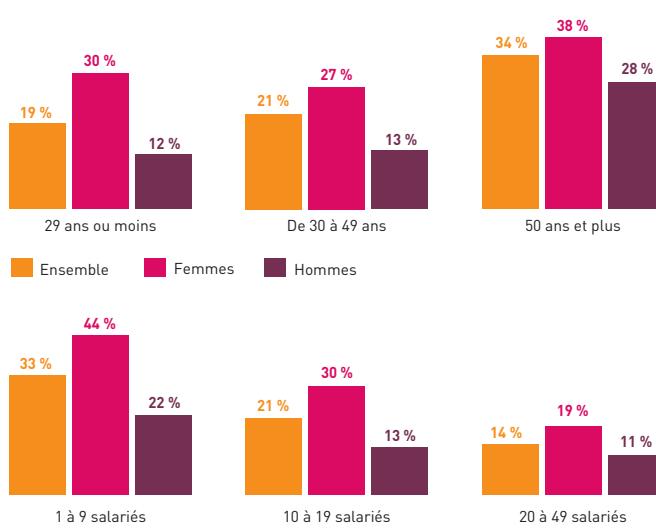


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Le temps partiel varie avec l'âge des salariés et diminue avec la taille des entreprises

Temps de travail des salariés par tranche d'âge et par taille d'entreprise

Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

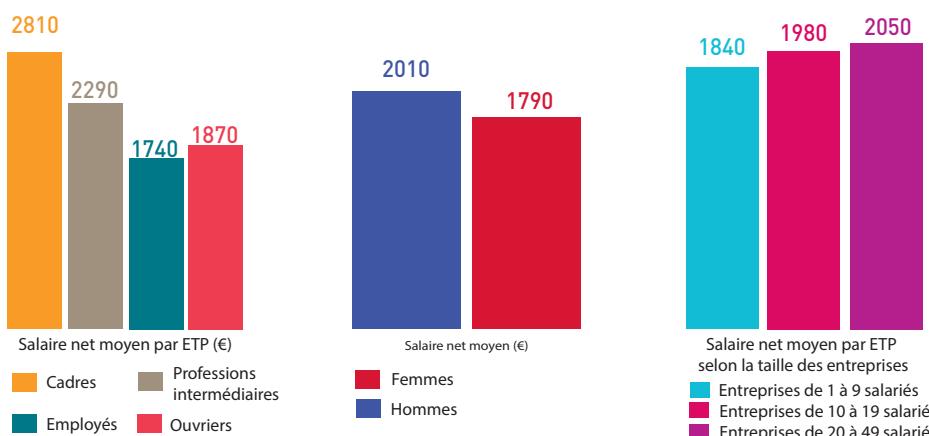


Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 1 900 euros

Salaire mensuel net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises

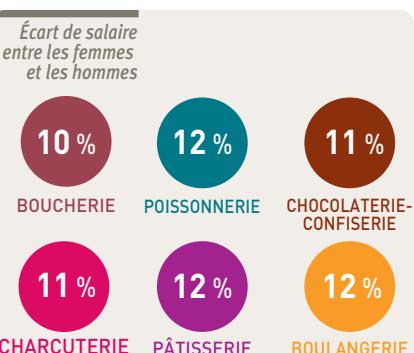
Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).



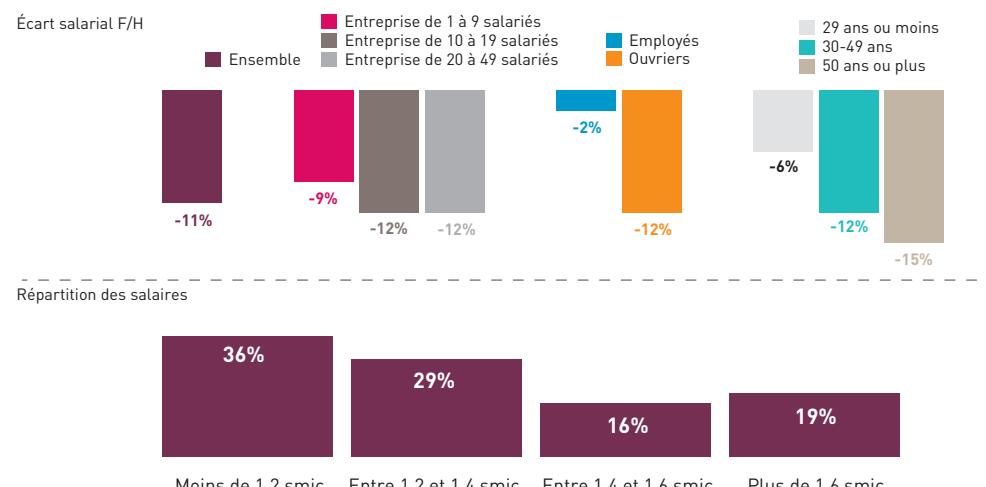
Note : chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Un écart moyen de salaire de 11 % entre les femmes et les hommes

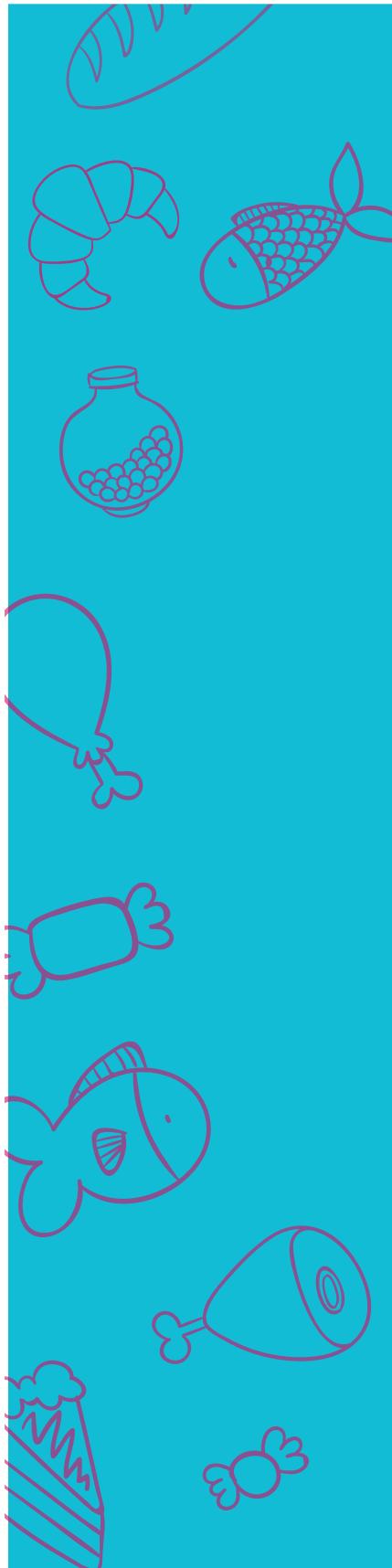
Écart de salaire F/H et répartition des salaires



L'écart salarial moyen femmes/hommes est de 11 %. Il doit cependant être analysé en fonction du type de poste occupé. Il est plus important concernant les ouvriers (-12 %) que les employés (-2 %). L'écart salarial augmente également avec l'âge. Dans 64 % des cas, le salaire net moyen est supérieur à 1,2 SMIC.



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).



La formation et l'apprentissage aux métiers de **CHARCUTERIE** **DE DÉTAIL**

La formation initiale

Les métiers se préparent principalement par la voie de l'apprentissage

Principaux diplômes préparant aux métiers de la charcuterie par voie scolaire ou apprentissage (inscrits en dernière année de diplôme en 2022)

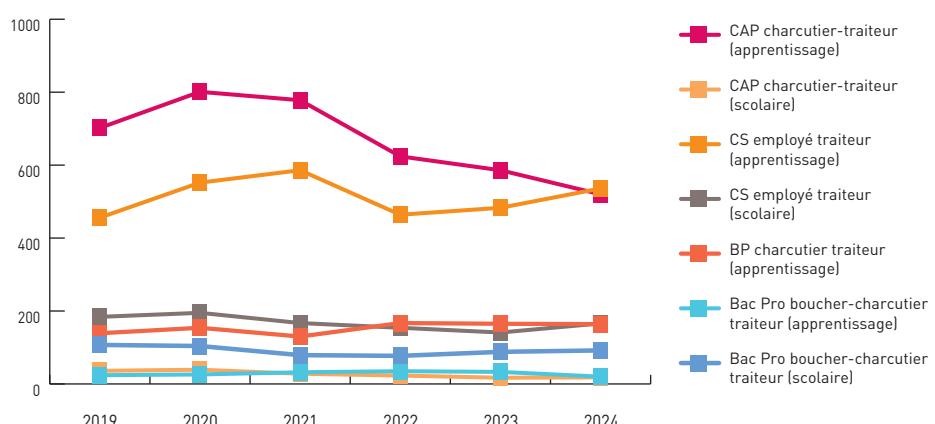
Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale.

Les diplômes préparant aux métiers de la charcuterie sont très majoritairement préparés en apprentissage, à l'exception du Bac Pro boucher-charcutier-traiteur. Le principal diplôme suivi en nombre d'inscrits est le CAP charcutier-traiteur (préparé à 97 % en apprentissage). Globalement, les effectifs d'apprentis sont stables depuis 2016, à l'exception du CAP charcutier-traiteur dont les effectifs sont en baisse depuis 2022. Le CTM boucher-charcutier-traiteur est préparé exclusivement en Alsace. L'apprentissage est la principale filière de formation en alternance. En effet, seuls 30 contrats de professionnalisation ont été signés en 2024.

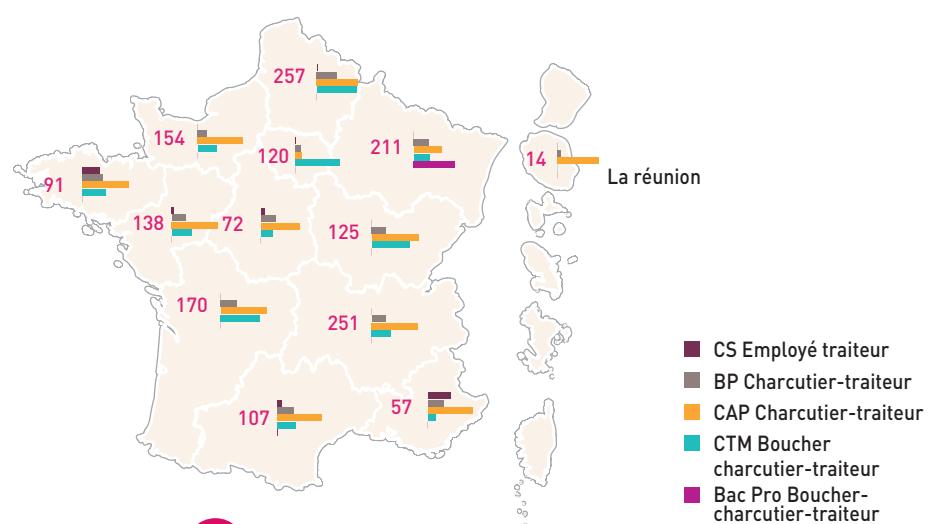
Diplômes*	Scolaires	Apprentis	Total des effectifs	Part des apprentis
CAP Charcutier-traiteur	15	520	535	97 %
CS Employé traiteur	166	536	702	76 %
BP Charcutier-traiteur	0	164	164	100 %
Bac Pro boucher-charcutier-traiteur	92	20	112	18 %

(*) Effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Évolution du nombre de sortants de formation aux métiers de la charcuterie de détail



Nombre d'apprentis préparant un diplôme de charcuterie par région en 2024-2025 (toutes activités et toutes années de formation)

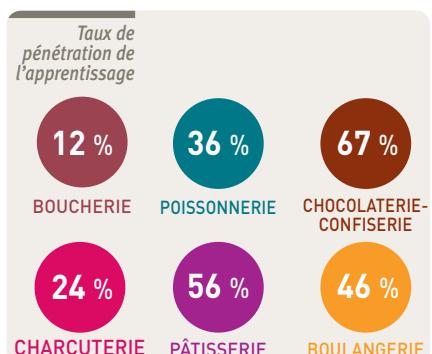


Source : MEN-MESR, DEPP SIFA au 31/12/2024.

L'apprentissage dans les entreprises de charcuterie de détail

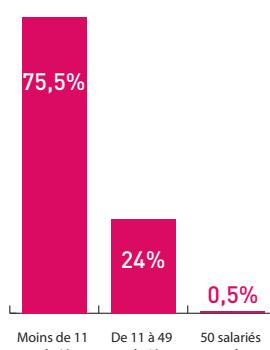
L'apprentissage plus répandu dans le Nord de la France

Nombre d'apprentis formés en 2024 dans les entreprises de la branche et taux de pénétration de l'apprentissage



Source : INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis salariés de la branche, quelle que soit l'année de diplôme. OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.
Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.

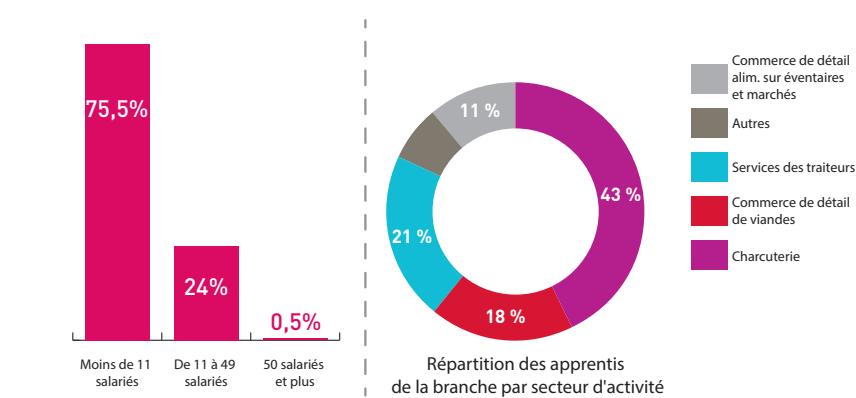
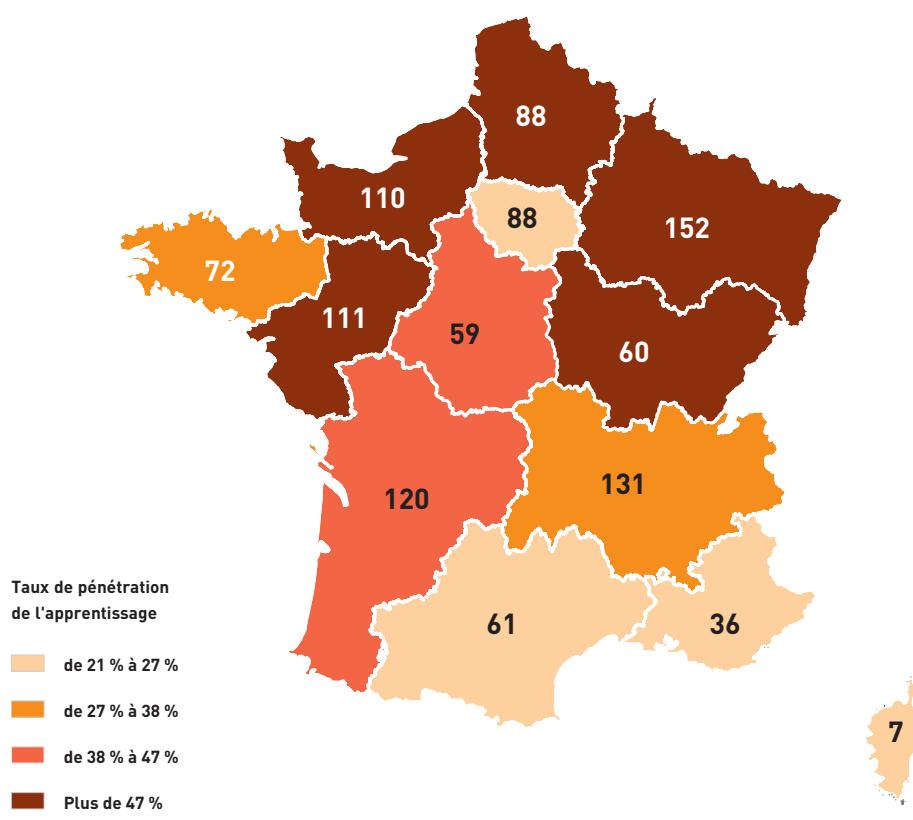
Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.
Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.

En 2024, les entreprises de la branche formaient 1 120 apprentis. La pratique de l'apprentissage est plus développée dans les régions Grand-Est et Pays de la Loire.

Ce sont les entreprises de 1 à 10 salariés qui forment le grand plus nombre d'apprentis.



Les diplômes préparés en apprentissage

67 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 3

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2024

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

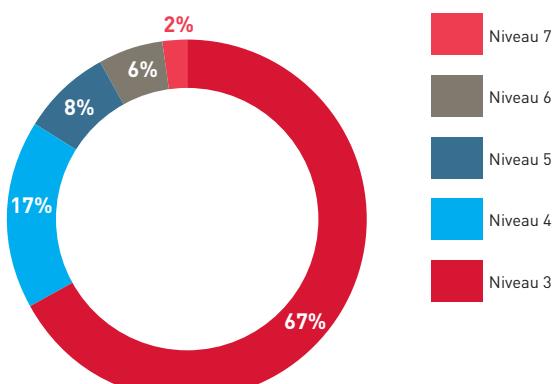
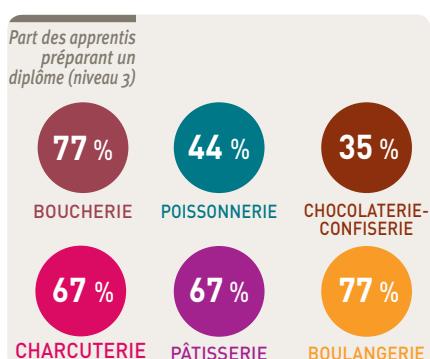
Les apprentis de la branche préparent majoritairement (67 %) un diplôme de niveau 3 (CAP ou équivalent). En 2024, 2 contrats signés sur 5 concernaient la préparation du CAP Charcutier-traiteur et du CAP Boucher.

Répartition des contrats d'apprentissage signés en 2024 par principaux diplômes préparés

Charcutier-traiteur (CAP)	310
Boucher (CAP)	110
Employe traiteur (CS niveau 3)	140
Charcutier-traiteur (BP)	80
Cuisine (CAP)	70

17 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 4, principalement le Brevet professionnel Charcutier-traiteur. La part des apprentis en niveau 5 est de 8 %, le principal diplôme préparé étant le BTS Gestion de la PME.

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé



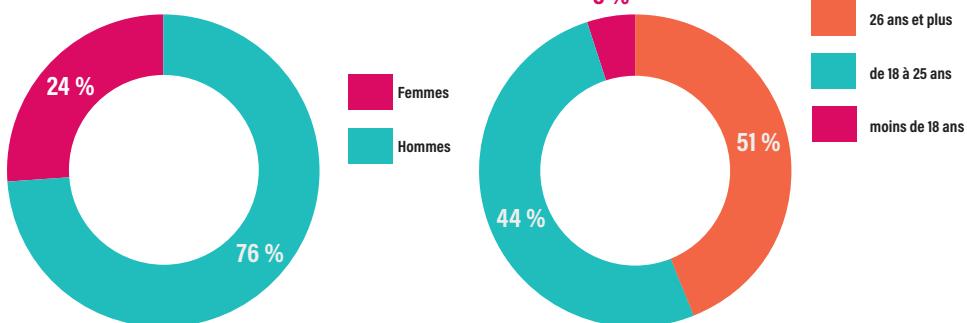
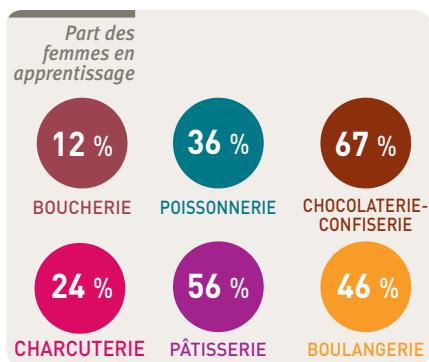
Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Apprentis et apprenties de la charcuterie de détail

24 % des apprentis sont des femmes

La part des femmes en apprentissage dans les entreprises de la branche est inférieure à celle des femmes salariées (24 % contre 51 %), car les apprenties sont majoritairement en production plutôt qu'en vente. Par ailleurs, la moitié des apprentis ont moins de 18 ans.

Répartition des apprentis par sexe et âge



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.
Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.

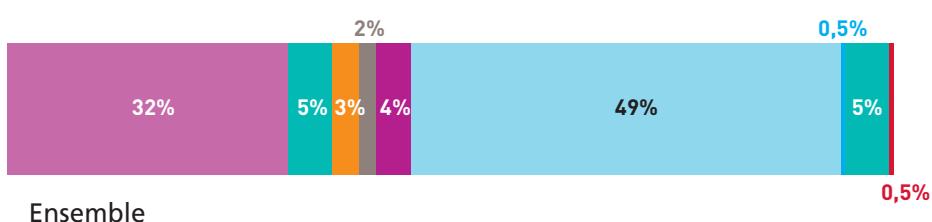
Parcours d'entrée des apprentis de la branche

Plus d'un tiers des apprentis de la branche proviennent du monde scolaire

45 % des apprentis de la branche démarrant un CAP étaient précédemment élèves, principalement en collège. 40 % étaient déjà apprentis. Plus d'un apprenti sur dix provient du monde du travail (ils étaient pour moitié salariés, pour l'autre demandeurs d'emploi).

Quant aux apprentis engagés dans la préparation d'un diplôme de niveau 4 (BAC ou BP), 72 % d'entre eux étaient déjà apprentis. Seuls 12 % proviennent du monde scolaire. 3 % étaient demandeurs d'emploi.

Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Stagiaire de la formation professionnelle
En formation au CFA sans contrat
Contrat de professionnalisation
Contrat d'apprentissage
Etudiant
Prépa apprentissage
Inactif
Personne à la recherche d'un emploi
Salarié
Scolaire

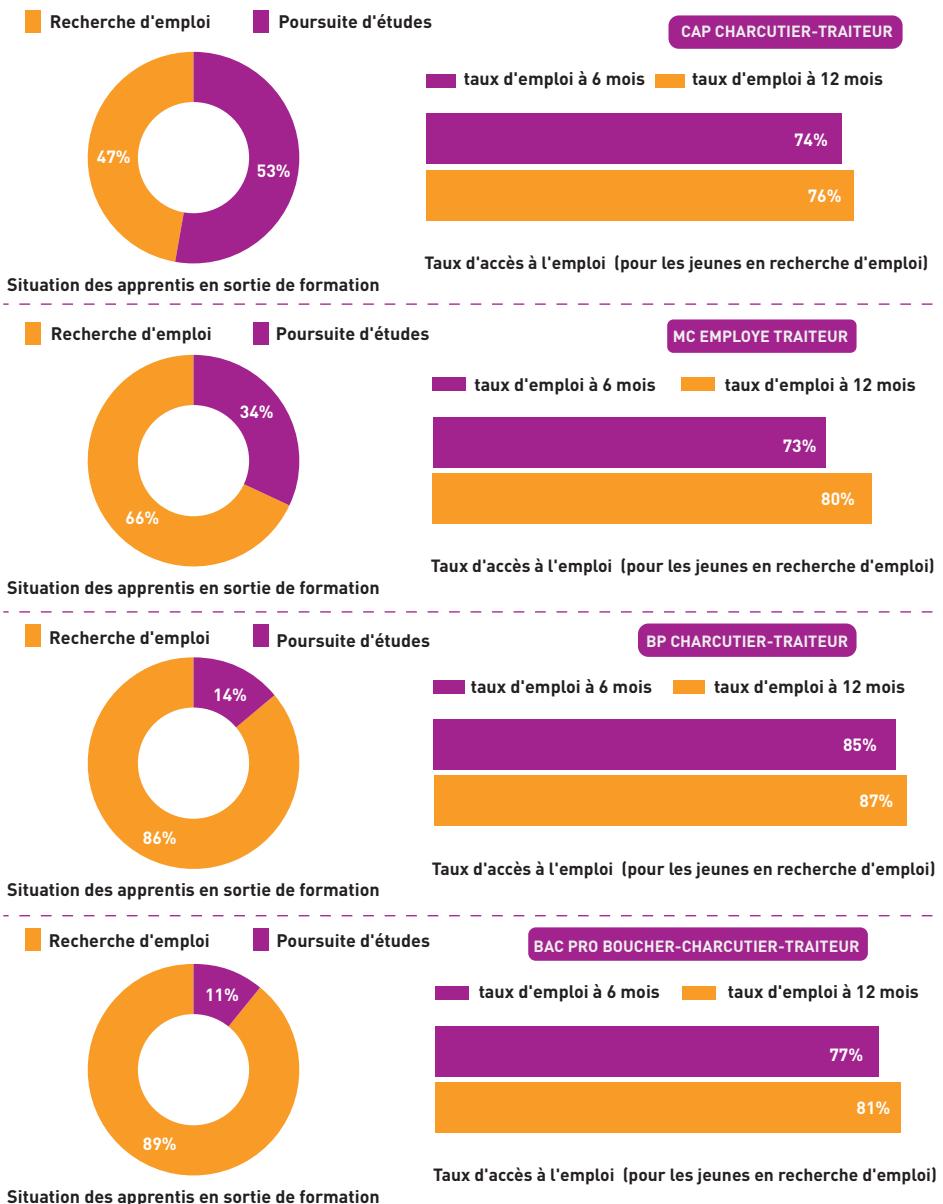
Insertion dans l'emploi des apprentis

Situation des apprentis en sortie de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). La moitié des anciens apprentis en CAP charcutier-traiteur poursuivent leur formation. Cette part est plus restreinte pour les anciens inscrits en Certification de Spécialisation, ex-Mention Complémentaire (34 %), ou en BP charcutier traiteur (14 %).

Concernant l'accès à l'emploi, il est relativement élevé dans ces spécialités : 74 % des jeunes ayant cessé leurs études et suivi un CAP charcutier-traiteur sont en emploi dans les six mois ; cette part monte à 77 % s'agissant des anciens apprentis en Bac Pro boucher-charcutier-traiteur et 85 % pour les sortants de Brevet Professionnel.

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champ : apprentis sortants d'études en 2023.

N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.

